

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 avril 2024**

N° 240404050

CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ - Signature d'une convention de coopération avec le GHU APHP Université Paris Saclay pour la coopération en matière de dermatologie

L'an deux mil vingt quatre, le quatre avril à vingt heures trente, les Membres composant le Conseil Municipal de GENTILLY, légalement convoqués le 27 mars 2024 par M. AGGOUNE Fatah, Maire, se sont réunis en Salle des fêtes, sous sa Présidence.

PRESENTS M. AGGOUNE - Mme JAY - M. ALLAIS - Mme HERRATI - M. BOMBLED - Mme VILATA - M. MOKHBI - Mme ALITA - M. PELLETIER - Mme HUSSON-LESPINASSE - Mme LABADO - Mme CARTEAU - Mme TORDJMAN - Mme SAUSSURE-YOUNG - M. LE ROUX - Mme GRUOSSO - M. MASO - Mme JOUBERT - Mme SCHAFER - Mme MAZIÈRES - M. CRESPIN .

Nombre de Membres

Composant le Conseil Municipal en Exercice 29

lesquels forment la majorité des Membres en Exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'Article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents à la séance : 21

Représentés : 4

Absents excusés : 0

Absents non excusés : 4

ABSENTS REPRESENTES M. DAUDET par Mme JOUBERT - M. NKAMA par Mme TORDJMAN - M. GIRY par M. CRESPIN - M. SEHIL par M. AGGOUNE.

ABSENTS NON EXCUSES Mme GROUX - M. GUITOUNI - Mme POP - M. BENAOUADI.

SECRETAIRE Sébastien LE ROUX

La séance est ouverte à 20h30.

.../...

CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ - Signature d'une convention de coopération avec le GHU APHP Université Paris Saclay pour la coopération en matière de dermatologie

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR la proposition de M. Fatah AGGOUNE Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Santé Publique,

VU la convention de partenariat en dermatologie à intervenir entre le centre municipal de santé de Gentilly et le GHU AP-HP université Paris-Saclay,

VU le budget communal,

CONSIDERANT que l'absence de médecin dermatologue au CMS nécessite de développer la coopération ville-hôpital,

CONSIDERANT qu'il convient de passer une convention de coopération avec le GHU Paris Saclay pour encadrer le partenariat permettant de proposer des consultations avancées de dermatologie au sein du CMS, ainsi que la pratique de la télé-expertise dermatologique,

APRES examen par la Commission « Une ville sociale, solidaire, démocratique et citoyenne » en date du 27 mars 2024.

DELIBERE

ARTICLE 1^{er} – **APPROUVE** la Convention de partenariat en dermatologie à intervenir entre le centre municipal de santé de Gentilly et le GHU AP-HP université Paris-Saclay pour la coopération en matière de dermatologie.

ARTICLE 2 - **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention,

ARTICLE 3 – **DIT** que la dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget communal.

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Affiché le 5 avril 2024

Reçu en préfecture le 5 avril 2024

Identifiant de l'acte : 094-219400371-

20240404-11132-CC-1-1

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,

Et ont, au registre, signé les membres présents.

**LE MAIRE,
Fatah AGGOUNE**